

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DRUYES LES BELLES FONTAINES

Séance du 1<sup>er</sup> avril 2016

L'An Deux Mil Seize, le 1<sup>er</sup> avril, à 20 h

Régulièrement convoqué, le conseil municipal de la commune de Druyes les Belles Fontaines s'est réuni sous la présidence de Jean-Michel Rigault, maire.

Les conseillers municipaux présents sont : Jean-Bernard Guibert, 1<sup>er</sup> adjoint au maire, Pierre Canard, 2<sup>ème</sup> adjoint au maire, Daniel Patureau, 3<sup>ème</sup> adjoint au maire, Jean-Jacques Nerdenne, Danielle Gerville – Réache, Baptiste Gauthier, Michel Adam, Adeline Gauthier

Secrétaire de séance : Jean-Jacques Nerdenne

En ouverture de séance, le maire demande l'ajout de trois points à l'ordre du jour : vente croisée, compteurs Linky, faucardage.

**I - Lecture du compte rendu de la séance du 4 mars 2016 :** accepté les conseillers le signent.

### **II – Compte de gestion 2015-affectation du résultat**

Après une longue discussion entre les conseillers et les explications données par le maire, les conseillers approuvent le compte 2015 et l'affectation du résultat par 7 voix pour et 2 contre

Compte de gestion 2015

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT
Résultats reportés		50 359.57
Opérations de l'exercice	269 705.36	301 339.55
<b>totaux</b>	<b>269 705.36</b>	<b>351 699.12</b>
Résultats de clôture		81 993.76

INVESTISSEMENT	
DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT
60 857.60	
100 912.82	106 493.44
<b>161 770.42</b>	<b>106 493.44</b>
55 276.98	

ENSEMBLE	
DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT
60 857.60	50 359.5
370 618.18	407 832.9
<b>431 475.78</b>	<b>458 192.5</b>
	26 716.7

Besoin de financement	55 276.98	
Restes à réaliser	265 866.28	258 569.00
Besoin de financement	7 297.28	
Besoin total de financement	62 574.26	
	62 574.26	
	19 419.50	

2° considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

au Compte 1068 (Investissement) : excédent de fonctionn  
au compte 002 (Fonctionnement) : de fonctionnem

### **III – Budget 2016**

Pierre Canard 2<sup>ème</sup> adjoint attire l'attention sur les risques financiers du budget et des investissements prévus en 2016 et le besoin important en ressources nouvelles qui en résultera en 2017-2018 voire au delà. En réponse à cette remarque, le maire apporte les précisions suivantes :

1/ le budget d'une commune ne se construit pas à l'identique de celui d'une entreprise puisqu'il dépend principalement du montant des dotations qui nous sont allouées, du versement de la FCTVA à n+1 et des subventions que nous arrivons à négocier.

2/ les budgets primitifs de la commune ont toujours été construits, d'une part en augmentant volontairement les dépenses de fonctionnement et d'investissement et, d'autre part en minimisant les recettes.

3/ le budget d'investissement est logiquement déficitaire au regard des recettes et de la capacité d'autofinancement de la commune mais ceci n'est en aucun cas synonyme de mauvaise gestion ou de faillite.

4/ le déficit d'investissement est à chaque budget compensé par la part variable de l'excédent du budget de fonctionnement. Pour l'année 2015, elle a été augmentée de 31 634,21 € pour atteindre la somme de 81 993,78€ dont 62 574,26€ seront utilisés pour équilibrer le budget.

5/ les investissements de l'année 2016, principalement la reconstruction de la guinguette et la rénovation du toit de l'église, ont été votés ainsi que les plans de financement à l'unanimité des membres du conseil. Ces investissements sont importants mais indispensables pour le développement touristique et économique ainsi que pour la sauvegarde du patrimoine et peuvent, néanmoins, être supportés par la commune sans avoir besoin de recourir pour l'année 2016 à l'augmentation de la pression fiscale.

6/ une partie des subventions (régions +Europe) pour la reconstruction de la guinguette n'est pas encore attribuée ce qui nécessite de contracter un emprunt et de profiter de l'opportunité d'un emprunt à taux zéro.

7/ le poids de la dette n'augmente pas puisqu'en 2015 deux emprunts ont été remboursés. Les remboursements annuels 2015 : capital et intérêts étaient de 23 272.95€ et 2016 : capital et intérêts : 20 275.63 €. A comparer à un emprunt (avance de trésorerie) contracté l'année dernière dont le remboursement annuel s'élève à 8548,84€ qui sera totalement remboursé au plus tard en 2017 grâce au versement décalé de la FCTVA et de subventions qui nous ont été accordées mais pas encore versées.

En conclusion, le maire ne partage pas la vision apocalyptique présentée par deux conseillers et regrette que ces budgets primitifs n'aient pas été adoptés à l'unanimité.

Après ces explications et échanges entre les conseillers, le projet de budget 2016 est approuvé par 7 voix pour et 2 contre.

BUDGET 2016 – FONCTIONNEMENT - dépenses et recettes : 312 085.00 €

INVESTISSEMENT - dépenses et recettes : 376 472.96 €

#### **IV - 4 taxes locales**

Après avoir étudié le budget primitif, le Conseil Municipal décide par 8 voix pour maintenir l'ensemble des taux des 4 taxes locales (habitation, foncier non bâti, foncier bâti et cotisation foncière des entreprises) votés en 2015 contre 1 voix pour une augmentation de 4 % des taux. Il est souligné qu'il y aura tout de même une hausse en raison de l'augmentation des bases qui ne sont pas du fait de la commune.

	Base notifiée	Taux	Produit fiscal attendu
Taxe habitation	448 700	14.60 %	<b>65 510</b>
Taxe Fon. Bâti	293 600	15.56 %	<b>45 684</b>
Taxe Fon Non.Bâti	56900	31.97 %	<b>18 191</b>
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	32 700	19.82 %	<b>6 481</b>

#### **Produit total des 4 taxes locales : 135 866 €**

Total des allocations compensatrices : 7 674 €

Produit taxe additionnelle FNB : 922 €

Produit des IFR : 536 €

Produit de la CVAE : 4 170 €

A déduire prélèvement GIR : 26 488 €

#### **Produit nécessaire à l'équilibre du budget : 122 680 €**

#### **V - Donation d'un terrain privé à la commune**

Le maire informe le conseil municipal d'une proposition de donation d'un terrain d'une surface de 13 ares 50 centiares pour 1 € symbolique. Le conseil municipal, constatant les frais afférents à cette donation (droits de mutation de 800 euros) refusent cette donation qui, de plus ne présente aucun intérêt pour la commune.

#### **VI - Subventions aux associations**

Deux associations ont fait parvenir leur demande de subvention pour 2016 :

- l'Amicale des pompiers : le conseil renouvelle la subvention de 800€
- Lumières de Druyes : le conseil constate que le dossier est incomplet et remet sa décision à une prochaine réunion

#### **VII - Renouvellement adhésion PEFC**

Créé à l'initiative des propriétaires forestiers privés français, PEFC, le Programme de reconnaissance des certifications forestières, a développé un système de certification de la gestion forestière durable adapté aux spécificités de la forêt française marquée par la prédominance de la forêt privée, souvent très morcelée. En adhérant à PEFC, la commune bénéficie de nouveaux débouchés pour vendre plus facilement son bois ; à titre d'exemple, selon une étude de PEFC Franche-Comté réalisée en 2014, les lots PEFC se vendent 3€ du m<sup>3</sup> plus chers que les autres. Chaque lot de bois certifié PEFC reçoit 16 % d'offres d'achats de plus que les lots non certifiés !

Le conseil décide à l'unanimité de renouveler l'adhésion de la commune à cet organisme.

#### **VIII - Eglise**

Les travaux sur la toiture commenceront le 4 avril. Ils seront subventionnés à hauteur de 60% du devis initial, c'est à dire hors gouttières en cuivre

### **IX - Guinguette**

La dalle en ciment est en place ; l'ossature bois sera posée au cours de la 1<sup>ère</sup> semaine d'avril, l'électricité installée ensuite ; les travaux seront terminés pour la deuxième quinzaine de mai

### **X - Convention Adrenaline Elastique**

Le GFA propriétaire de la partie de terrain située sous le viaduc sur laquelle les « sauteurs » venaient se poser après le saut a décidé de ne plus autoriser son utilisation il y a quelques semaines. La saison redémarrant le 24 avril, une solution a du être trouvée pour que cette activité qui attire de nombreux amateurs puisse perdurer et continue à générer des clients aux commerces du village. La potence sera donc déplacée pour être disposée au dessus du terrain de M. Claude Yvard (parcelle ZT 18) qui mettra à disposition un espace de 400 m<sup>2</sup>. Une convention de 4 ans sera signée et déposée en préfecture entre les parties, Adrenaline Elastique, la commune et M. Yvard. Adrenaline Elastique versera une redevance annuelle de 1000 euros à la commune

### **XI - Vente croisée**

Le commissaire enquêteur a rendu un avis défavorable à cette vente croisée entre des chemins communaux et une parcelle de bois, l'intérêt général n'étant pas sauvegardé. La décision définitive appartient au préfet de l'Yonne.

### **XII - Compteurs Linky**

EDF a commencé l'installation sur tout le territoire des nouveaux compteurs Linky. Ceux-ci étant sujet à interrogations diverses quant à leur innocuité, la question pourrait se poser de savoir si la commune pourrait refuser leur mise en place chez les abonnés EDF sur son territoire. Après recherches, il apparaît que ce point ne relève pas de la compétence d'une collectivité mais de celle de chaque particulier.

### **XIII - Faucardage**

Un devis a été reçu pour le faucardage du bassin des sources qui devrait avoir lieu fin juin. Ce devis sera transmis au SIABB (Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin du Beuvron)

### **XIV - Affaires diverses**

- a) la subvention demandée par l'association française des sclérosés en plaques est refusée
- b) Le conseil décide d'accorder des subventions de 34€ à la coopérative scolaire de Molesmes et de 272€ à celle de Courson
- c) Le maire va demander à M. Sire le remboursement de la somme de 866.50 € payée par la mairie à l'expert venu examiner sa maison qui a donné lieu à un arrêté de péril imminent
- d) Le conseil décide de faire appel au GAN pour l'assurance du tracteur (366€) et de la remorque (265€)

Prochain conseil : le 6 mai à 20 h 30